

**MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE ET SUPERIEUR**

SECRETARIAT GENERAL

**CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION, DE
L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE
ET DES BOURSES**

01 BP 07 Ouagadougou 01- Burkina Faso

Tél. : (226) 50 31 07 02

: (226) 50 32 40 40

Fax : (226) 50 30 17 91

Courriel : ciospb@ciospb.bf

Web : [www. ciospb.bf](http://www.ciospb.bf)



DES REPONSES SUR L'ORIENTATION

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique

DIRECTEUR DE REDACTION : Vincent **TIENDREBEOGO**, Directeur du CIOSPB

COORDINATION DE LA CELLULE DE PUBLICATION : **SANKARA Y.** Alfred

Cellule de publication du CIOSPB :

Ont collaboré : les chefs de services Régionaux de l'Information,
de l'Orientation scolaire et Professionnelle, et des Bourses.

DIOP Abdou Karim

GNAKINI Abdoul Karim

OUATTARA Mariam

OUEDRAOGO Assèta

OUEDRAOGO Fernand

OUEDRAOGO Issa

OUEDRAOGO Jean- Marie

OUEDRAOGO Mélanie

SANKARA Y. Alfred

SANOGO Siaka

SAVADOGO Aly

SAWADOGO Dieudonné

SAWADOGO François

SAWADOGO Mahamoudou

SAWADOGO Mimina

SOUBEIGA René

YAMEOGO Lucien

ZABRE Lazare

BENON Jérôme/DR Centre Ouest

BIKIENGA Damien/DR Centre Est

COMPAORE Pamoussa/DEP MESSRS

COULIBALY Pirika/DR Boucle du Mouhou

DABIRE Jean François/DR Centre

ILLA Assita/DR Cascades

KIENDREBEOGO Roseline/DR Hauts Bassins

KEITA Fanta/DR Nord

MAIGA Idrissa/DR Sahel

OUIDIGA Philippe/Driection de l'enseignement privé

OUEDRAOGO Sékou/DRPlateau Central

OUBA K. Félix/DR Est

RAMDE / Dominique DR Centre Sud

SISSA Maxime /DR Centre Nord

TRAORE Brahim/DR Sud Ouest

TRAORE Sado/Coodinateur BTS-UPB

PREFACE.....	5
I- DEMARCHE D'ORIENTATION	6
1- Qu'est-ce qu'un projet d'orientation?	
2- Pourquoi faut-il qu'un jeune ait un projet ?	
3- Quels sont les déterminants de l'orientation ?	
4- Qui sont les acteurs de l'orientation ?	
5- Quels sont les rôles des partenaires dans le processus d'orientation ?	
6- Quel est le rôle du conseiller d'orientation ?	
7- De quelle façon les professeurs sont-ils concernés par l'orientation ?	
8- Quel est le rôle des professeurs dans le choix d'orientation ?	
9- Quel est le rôle de l'administration de l'établissement ?	
II- INFORMATION SUR L'ORIENTATION	9
1- La procédure d'orientation	
2- Des possibilités d'orientation	
3- Les stratégies de l'orientation	
4- L'évaluation pour l'orientation	
III- LES MOYENS POUR S'INFORMER	15
1- Quelles sont les structures d'information ?	
2- Où trouver l'information sur les filières d'études ?	
3- A qui faut-il s'adresser ?	
4- Où vérifier l'information et pourquoi ?	
5- Comment combattre les idées fausses sur l'orientation ?	
IV- CONNAISSANCE DU MILIEU SCOLAIRE	18
1- Quelles sont les structures de formation scolaire ?	
2- Quel est le rôle du conseil de classe ?	
3- Quel est le rôle des principaux acteurs de l'établissement ?	
V- LE FINANCEMENT DES ETUDES SUPERIEURES	21
1- Quelles sont les aides financières accordées aux étudiants ?	
2- Comment sont attribuées les bourses ?	
3- Existe-t-il plusieurs sources pour l'attribution des bourses ?	
4- Qu'est ce que l'aide et qui peut en bénéficier ?	
5- Qu'est ce que le prêt et qui peut en bénéficier?	

VI-	AUTRES MOYENS DE FORMATION	23
1-	Un travailleur a-t-il des opportunités pour poursuivre des études ou des formations diplômantes?	
2-	Peut-on se former à l'Université sans le baccalauréat ?	
3-	Quelles sont les modalités de participation aux examens spéciaux ?	
4-	Comment peut-on se former lorsqu'on travaille ou lorsqu'on est trop éloigné de l'Université ?	
5-	Où peut-on se former à distance ?	
6-	A quoi peut prétendre un jeune sorti du collège ou du lycée sans avoir obtenu un diplôme ?	
VII-	DEBOUCHES PROFESSIONNELS – INSERTION – EMPLOI	26
1-	Quelle est la situation de l'emploi au Burkina Faso ?	
2-	Y-a-t-il une adéquation entre emploi et formation au Burkina Faso ?	
3-	Y a t il une relation entre genre et emploi au Burkina Faso ?	
4-	Quelles sont les structures de promotion de l'emploi et de la formation ?	
5-	Qu'est ce que le programme formation aux métiers de 10 000 jeunes ?	
6-	Qu'est ce que l'ONEF ?	
7-	Existe-t-il des relations de partenariat entre les lycées techniques ou professionnels et les entreprises burkinabès ?	
8-	Où peut-on avoir des informations sur les débouchés professionnels, l'insertion socio-professionnelle et l'emploi ?	
9-	Les diplômes professionnels jouent-ils un rôle important dans l'emploi des jeunes ?	
10-	L'apprentissage d'une seconde langue favorise-t-il la mobilité ou la promotion professionnelle ?	
11-	Qu'est-ce qu'un emploi à durée déterminée et quels sont ses avantages et inconvénients ?	
VIII-	READAPTATION	33
1-	Quelles sont les modalités de scolarisation pour les jeunes handicapés ?	
2-	Quelles sont les possibilités d'emploi et de formation pour les personnes handicapées ?	
	CONCLUSION	35
	ANNEXE	36

PREFACE

Au cours de leur parcours scolaire, les jeunes ont plusieurs possibilités de poursuite d'études. Face à cette multitude de choix de formations qui s'offre à eux, il n'est pas toujours facile pour les élèves de s'orienter de façon adéquate.

C'est pourquoi, le Centre National de l'Information, de l'orientation Scolaire, Professionnelle et des Bourses (CIOSPB), structure spécialisée dans le domaine de l'orientation se fait le devoir de fournir des informations aussi complètes que possible sur les enseignements, les formations, les différentes bourses d'études. Cela se fait à travers des entretiens personnalisés, des séances collectives d'information et la production de supports d'information.

Toutefois les questions que se posent les élèves et leurs parents ainsi que les autres acteurs de l'éducation étant diverses et variées, il nous a paru nécessaire de mettre à leur disposition ce document d'aide à l'orientation que nous avons intitulé : des réponses sur l'orientation.

Cet outil ne constitue pas un catalogue de « réponses toutes faites », il a simplement pour objet de répondre aux interrogations les plus fréquentes dans le domaine de l'orientation. Son objectif est donc de faciliter la tâche des différents partenaires de l'éducation.

Vincent TIENDREBEOGO

Directeur du CIOSPB

I. DEMARCHE D'ORIENTATION

1-Qu'est-ce qu'un projet d'orientation ?

Un projet d'orientation est un projet que l'élève élabore progressivement tout au long de son cursus scolaire, dans le but de dégager sa voie professionnelle future. Ce projet s'élabore à partir de sa personnalité, de ses goûts et aspirations, de ses potentialités. C'est en se connaissant mieux et en cernant avec précision ses désirs et ses attentes, que l'élève trouvera les idées et l'énergie nécessaires pour prendre en main son avenir. De ce fait, construire son projet d'orientation ne se fait pas en un seul jour. Le projet est comme un fruit petit et vert mais qui va changer de forme et de couleur, qui va croître et mûrir jusqu'à ce qu'il soit prêt à la consommation.

2-Pourquoi faut-il qu'un jeune ait un projet ?

Chaque élève doit pouvoir élaborer un projet, parce qu'il conditionne la vie professionnelle et même l'existence toute entière. Un jeune capable de concevoir un projet de formation et qui le fait savoir aura plus de chances de réussir que celui qui a opté malgré lui pour une orientation qui ne l'enthousiasme pas. Le principe est que personne, hormis l'élève lui-même, ne détient la réponse aux interrogations qu'il porte sur lui même et sur son avenir.

3-Quels sont les déterminants de l'orientation ?

Les déterminants de l'orientation sont le résultat d'une réflexion de l'élève sur sa propre motivation, ses propres intérêts, son propre projet. Ils s'articulent autour :

- des notes scolaires : les réussites ou les échecs déterminent pour une large part le processus d'orientation ;
- de la connaissance de soi-même : l'orientation de l'élève est le résultat des réflexions personnelles ;
- de la connaissance des environnements scolaire et professionnel
- des possibilités de formation et des débouchés professionnels ;
- de l'appartenance sociale de l'élève qui constitue souvent un tremplin ou un frein qui limite les représentations et les horizons possibles.

4-Qui sont les acteurs de l'orientation ?

Les acteurs de l'orientation sont entre autres : les élèves, les professeurs, la communauté éducative, les conseillers d'orientation, les parents ainsi que toute personne qui par ses conseils avisés, participe à fournir à l'élève les informations et les accompagnements nécessaires à la prise en charge de son orientation .

5-Quels sont les rôles des partenaires dans le processus d'orientation ?

Le choix d'une orientation vers une filière d'étude donnée relève généralement de la responsabilité des parents et de l'élève avec le concours de la communauté éducative dans son ensemble. Le rôle de ces partenaires serait d'accompagner le jeune à s'adapter aux multiples transitions qu'il devra vivre afin qu'il soit en mesure de faire le moment venu, un choix d'orientation réaliste et adapté. Il ne s'agit pas pour eux de se contenter d'indiquer quelle filière il doit suivre et quel métier il doit exercer dans les années à venir, mais d'aider et de conseiller le jeune dans son choix.

6- Quel est le rôle du conseiller d'orientation ?

Le conseiller d'orientation, à travers des entretiens, assiste l'élève dans le but d'opérer chez lui un ajustement entre ses besoins de formation et ses aptitudes. Dans cette démarche, il s'agit pour le conseiller d'accompagner l'élève en vue de l'aider à clarifier le contenu de sa demande d'orientation. Il est amené à répondre à la demande de l'élève en tenant compte de l'approche globale de sa personnalité parce que l'entretien d'orientation met souvent en évidence des difficultés qui dépassent le seul cadre scolaire. Ce sont par exemple des difficultés d'ordre relationnel, affectif, psychologique...

7-De quelle façon les professeurs sont-ils concernés par l'orientation ?

Les professeurs par leurs activités ordinaires d'enseignement conduisent les jeunes à se forger des habiletés et à acquérir des connaissances et des attitudes qui vont les aider à formuler des projets professionnels. Les professeurs peuvent également intervenir auprès des élèves à partir des disciplines enseignées, par des actions ponctuelles de soutien, d'aide méthodologique, éléments nécessaires à une bonne détermination du projet professionnel. De plus, les enseignants sont souvent pour les jeunes et les adolescents des interlocuteurs attentifs qui les aident à analyser leur situation d'élèves et d'adolescents.

8-Quel est le rôle des professeurs dans le choix d'orientation ?

a- Le rôle du professeur principal

Le professeur principal est le coordonnateur de l'équipe des professeurs d'une classe et son rôle dans ce domaine est essentiel. En effet :

- vis-à-vis des parents, il est l'interlocuteur privilégié, porteur des avis de ses collègues. En retour, il recueille aussi avis et informations et les transmet à ses collègues. Dans ces conditions, il assure le suivi, l'évaluation, l'aide et la préparation de l'orientation des élèves en facilitant l'élaboration par l'équipe pédagogique des synthèses nécessaires à la formulation des avis d'orientation rendus en conseil de classe ;
- il peut favoriser l'accès de ses élèves à l'information ;

- il peut dialoguer avec ses élèves et les aider à faire le point sur leur parcours scolaire et sur leur projet professionnel.

b- Le rôle des autres professeurs

Responsables de l'action pédagogique, les autres professeurs donnent leurs avis sur la progression scolaire d'un élève par rapport aux disciplines qu'ils enseignent. Ils jugent de ce fait de sa capacité intellectuelle pour entreprendre des études dans une filière donnée. Dans une perspective d'aide à l'élaboration des projets scolaires et professionnels, ils peuvent aider les élèves à comprendre les finalités des apprentissages dispensés en classe afin qu'ils puissent les relier progressivement à un projet de formation et d'orientation professionnelle.

9-Quel est le rôle de l'administration de l'établissement ?

L'administration en plus des activités pédagogiques classiques a un rôle d'impulsion déterminant dans le processus d'orientation des élèves de façon générale. C'est sous sa direction que le conseil d'établissement élabore les programmes d'activités qui intègrent le volet orientation. C'est elle qui prend les contacts nécessaires avec les intervenants extérieurs (conseillers d'orientation, professionnels, parents...) et qui assure la coordination, le suivi, et la régulation de l'ensemble des activités d'orientation. Elle procède aux répartitions des élèves dans les filières ou options, après les examens scolaires.

II- INFORMATIONS SUR L'ORIENTATION

1- Procédure d'orientation

a- Comment se fait l'orientation au secondaire ?

Généralement, à la fin du 1^{er} trimestre, les élèves de 3^{ème} sont invités à remplir des fiches d'orientation dans lesquelles ils font un choix entre poursuivre les études après le BEPC dans le cycle d'enseignement long (enseignement général et enseignement technique) ou dans le cycle d'enseignement court pour préparer le BEP. Ceux qui ont l'âge inférieur ou égal à 18 ans peuvent passer le concours d'entrée en seconde en précisant la série et l'établissement. Par contre les élèves qui ont 19 ans peuvent passer le concours d'entrée en première année BEP. Ceux ayant plus de 19ans passent seulement le BEPC. Ces précisions concernent uniquement les concours scolaires du secondaire, ce qui veut dire que l'âge n'est pas un facteur limitant pour un élève qui désire s'inscrire, en complément d'effectif (au public) ou au privé, dans une classe de seconde ou de première année BEP.

Le conseil de classe de 3^{ème} peut donner son avis dans le cadre de cette orientation, mais il ne décide pas de l'orientation des élèves vers une série donnée. La répartition des élèves dans les différentes séries revient aux établissements d'accueil.

b- Comment se fait l'orientation au supérieur ?

Au supérieur, les nouveaux bacheliers en fonction d'un calendrier précis doivent faire une demande d'orientation en retirant des pochettes au SAIO à remplir et à déposer au lieu de retrait. Dans la demande d'orientation (adressée au président de l'université) ils doivent préciser trois filières par ordre de préférence. Après analyse et sélection des dossiers des étudiants par rapport aux différents profils, la liste d'orientation est affichée.

Il reste à l'étudiant de procéder à l'inscription administrative (au cours de laquelle il verse 15 000 F). Ensuite il fera l'inscription pédagogique dans l'école, l'institut ou l'UFR d'accueil. Dans certains écoles et instituts, les étudiants font des tests d'entrée

Pour l'orientation du nouveau bachelier, il est tenu compte d'une part de l'adéquation entre les filières sollicitées et la série de BAC et d'autre part du mérite de l'étudiant qui s'apprécie à deux niveaux:

- les étudiants ayant obtenu au minimum la mention assez bien sont orientés d'office dans la première filière qu'ils ont choisie.
- Les autres seront orientés selon la moyenne d'orientation laissée à l'appréciation de la commission d'orientation.

c- Quelles sont les pièces à fournir pour l'orientation au supérieur ?

Parmi les pièces jointes à la demande figurent l'attestation de réussite au Bac et le relevé de notes du Bac qui servent de référence pour l'orientation et l'admission à l'université.

d- Une réorientation est-elle possible?

Au secondaire, après l'orientation, un élève peut demander à changer de série à la fin du premier trimestre en cas d'inaptitude ou de manque d'intérêt pour la série fréquentée. L'acceptation de la demande est soumise à la disponibilité de place dans la série demandée et aux avis du conseil de classe.

Au supérieur, après l'admission dans une Unité de Formation et de Recherche (UFR) par la commission interne d'orientation de l'université, un étudiant peut introduire auprès de celle-ci une demande de réorientation dans une autre filière en expliquant les raisons. La commission après examen du dossier peut accepter ou rejeter la demande de réorientation.

2- Des possibilités d'orientation

a- Que faire après le BEPC ?

Il existe plusieurs possibilités après le BEPC :

- 1- La voie de l'enseignement général en vue de la préparation d'un des baccalauréats suivants

- . Bac A (Philosophie- Lettres)
- . Bac C (mathématiques – Physique chimie)
- . Bac D (Mathématiques – Sciences de la vie et de la terre)
- . Bac E mathématiques et techniques

** Bien que faisant partie de l'enseignement général les cours de la série E sont dispensés dans un établissement technique.*

- 2- La voie de l'enseignement technique en vue de la préparation d'un des baccalauréats suivants

- . Bac F1 construction mécanique
- . Bac F2 électronique
- . Bac F3 électrotechnique
- . Bac G1 techniques administratives- secrétariat
- . Bac G2 techniques quantitatives- comptabilité
- . Bac H informatique

3- La voie de l'enseignement professionnel en vue de la préparation des diplômes suivants

- . Le certificat d'aptitude professionnel (CAP)
- . Le brevet d'étude professionnelle (BEP)
- . Le baccalauréat professionnel (Bac pro)

4- La voie des concours en vue de faire carrière dans la fonction publique :

Les conditions pour postuler à un concours sont entre autre: L'âge qui doit être compris entre 18 et 37 ans au maximum au 31 décembre de l'année du concours ; l'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé. Les personnes déjà admises à un concours depuis plus d'un mois, ou en cours de formation dans une école professionnelle ou intégrées dans la formation publique ne sont pas autorisées à prendre part aux concours.

b- Que faire après le Bac ?

Après le Bac, l'élève a la possibilité d'emprunter la voie des études supérieures (longues ou courtes) dans une université, une école, un institut ou la voie des concours pour intégrer la vie active.

- Les études supérieures longues préparent aux diplômes suivants :

- 1- DEUG (2 ans)
- 2- Licence (3 ans) ;
- 3- Maîtrise (4ans)
- 4- DEA (5ans)
- 5- Doctorat (7-8ans)

- Les études supérieures courtes préparent en 2 ans au DUT ou au BTS

- Les concours intéressent principalement ceux qui après le BAC, voudraient arrêter les études pour entrer rapidement dans la vie active.

** En 2011 le Burkina adoptera un nouveau système appelé : système LMD*

c- En quoi consiste le système LMD et quel est son intérêt?

Le système LMD qui signifie Licence (3 ans), Master (5 ans), Doctorat (7 à 8 ans) est à l'image du bachelor et du PHD dans les pays anglo-saxons. Il apparaît aujourd'hui comme une offre de formation moderne attractive qui donne la possibilité de modifier plus facilement les programmes de formation par l'introduction de nouveaux modules en fonction des besoins du moment ou des variations de la demande.

Le système LMD constitue une ouverture sur le monde car il vise l'harmonisation des cursus de l'enseignement supérieur en Europe et hors d'Europe. Avec ce système, le déplacement de nos étudiants pour la poursuite des études sera facilité

Ces avantages sont multiples et s'articulent autour des points suivants :

- l'alignement de nos programmes de formations sur le système en vigueur dans de nombreux pays, ce qui va faciliter la mobilité des étudiants
- l'existence d'un contrat d'étude entre l'institution d'origine de l'étudiant et l'institution étrangère d'accueil en vue de la validation des diplômes
- la souplesse des parcours de formation. Un étudiant pourra se former en choisissant les unités les plus adaptées à son profil et à ses objectifs
- une augmentation du taux de réussite et une facilitation de passage d'une année à l'autre
- une adaptation globale des études liées à la validation des évaluations par semestre.

d- Quelles différences entre Enseignement général et Enseignement technique et professionnel ?

L'Enseignement général est principalement conçu pour permettre aux élèves de mieux comprendre une matière ou un groupe de matières en vue de se préparer à la poursuite d'autres études (complémentaires) à un niveau plus élevé. Les programmes ayant une orientation générale, les enseignements ici ne sont pas axés sur une spécialisation déterminée.

L'Enseignement professionnel ou technique est principalement destiné à permettre aux jeunes d'acquérir les compétences pratiques, le savoir-faire et les connaissances qu'ils emploieront dans un métier, une profession ou un ensemble de professions ou de métiers. Les élèves qui ont suivi ces programmes avec succès obtiennent un titre utilisable sur le marché du travail et reconnu par les instances compétentes du pays qui l'a décerné (par exemple Ministère de l'éducation, associations d'employeurs, etc.).

e- Quelle différence entre le Bac technique et le Bac professionnel ?

Le Bac technique permet principalement de poursuivre des études en section de technicien supérieur et en institut supérieur de technologie.

Le Bac Professionnel prépare presque essentiellement à la vie active et accroît les compétences des titulaires du BEP.

3- Les stratégies de l'orientation

Les stratégies de l'orientation font appel à plusieurs méthodes utilisées pour orienter un élève vers une filière d'étude donnée. Aussi, nous avons comme stratégies :

- Les entretiens personnalisés ;
- L'administration des tests (d'efficience, de personnalité) ;
- Les recherches documentaires ;
- Les séances d'information sur les professions ou les métiers ;
- La rencontre avec des professionnels ;
- Les visites guidées dans les entreprises, usine...

a - **Comment choisir son lycée?**

Pour réussir sa scolarité, il est souhaitable de choisir son lycée en prenant en compte les critères comme l'autorisation officielle d'ouverture, le prestige du lycée qui se résume : au taux de réussite des élèves aux examens, aux effectifs réduits des élèves par classe, au cadre de travail, à la discipline interne de l'établissement, aux coûts des études, ...

Pour vous aider dans votre choix, le CIOSPB ainsi que les SRIO peuvent vous être d'une grande utilité.

b- **Comment choisir sa série au lycée ?**

La diversification des parcours qui s'observe surtout après la troisième est marquée par les intérêts, les goûts pour tel ou tel matière. Bien qu'il puisse exister des élèves faibles ou excellents en tout, on voit émerger pour beaucoup d'élèves des choix d'options différentes avec des résultats inégaux selon qu'il s'agisse des matières littéraires ou des matières scientifiques. Le choix de la série au lycée se fait donc en fonction de son projet scolaire et professionnel, de ses motivations, mais surtout de ses atouts intellectuels....

d- **Comment choisir un établissement de formation professionnelle ?**

Les meilleurs critères d'évaluation d'un établissement de formation professionnelle sont :

- la capacité à permettre une intégration rapide dans un emploi ;
- la qualité de la formation
- le nombre et la qualité des équipements utilisés pour la formation ;
- l'articulation entre les enseignements théoriques et les stages pratiques ;
- l'existence de référentiels qui font la relation entre la formation reçue et les besoins du monde du travail ;
- la politique de placement (insertion professionnelle des sortants) de l'établissement.

4-Evaluation pour l'orientation

a- **Les résultats scolaires sont-ils importants dans le processus d'orientation ?**

Les résultats scolaires revêtent une grande importance dans le processus d'orientation même si l'orientation ne se construit pas seulement en fonction des notes et

d'une bonne connaissance des séries ou des filières. S'il est vrai que les envies et les motivations de l'élève sont prises en compte, il reste que le jeu des coefficients détermine pour une grande part les choix d'orientation en ce sens qu'ils donnent des indications sur les niveaux d'acquisition des connaissances dans les différentes disciplines.

b- Quels outils d'auto-évaluation sont à la disposition des élèves ?

Dans le processus du choix d'études ou du choix professionnel, il est important de connaître ses traits de personnalité, ses motivations, ses intérêts professionnels... A cet effet, le CIOSPB met à la disposition des différents publics, des questionnaires d'intérêts professionnels, de motivation, de personnalité, et des tests d'efficience. Des logiciels d'aide à l'orientation sont également proposés pour accompagner l'élève dans son choix.

III- LES MOYENS POUR S'INFORMER

1- Quelles sont les structures d'information ?

Beaucoup de structures d'information existent au Burkina et offrent à leur public, une gamme variée d'informations et de documentations sur les différentes filières et les différents types de métiers. Elles contribuent ainsi à une découverte et une réelle connaissance des formations et des professions. Comme structures d'information on peut citer : le CIOSPB, les SRIO, le CIJEF, l'ANPE...

- au CIOSPB, les usagers ont la possibilité d'obtenir des informations adaptées à leur situation ;
- au SRIO, les usagers disposent de documentation minimale pour l'information des jeunes ;
- au CIJEF, l'information concerne spécifiquement les possibilités d'emploi, de stage et de formation ; on y mène également des entretiens ;
- à l'ANPE, l'accent est surtout mis sur les possibilités d'insertion professionnelle.

2- Où trouver l'information sur les filières d'études ?

Toutes les sources d'informations peuvent être utilisées :

- au CIOSPB, on peut obtenir une information aussi personnalisée et adaptée que possible sur les différentes filières de formation, la durée de la formation, les conditions d'obtention d'une bourse...
- pendant les tournées d'information organisées par le CIOSPB au sein des établissements publics et privés du Burkina ;
- auprès des répondants CIOSPB au sein des Directions Régionales du Ministère des Enseignements Secondaire Supérieur, et de la Recherche Scientifique ;
- au niveau des établissements où vous souhaitez poursuivre vos études ;
 - en utilisant l'outil Internet.

3- A qui faut-il s'adresser ?

- Au CIOSPB, les conseillers vous renseigneront sur les possibilités d'études ou de formations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et vous aideront à effectuer un choix judicieux ;
- Dans les Directions Régionales, les répondants CIOSPB, dans la limite de leur possibilité pourront vous donner les informations utiles ;
- Dans les établissements, les responsables vous indiqueront les filières ou série existantes dans leurs structures de formation.

4- Où vérifier l'information et Pourquoi?

Vous pouvez vérifier l'information par les canaux suivants :

- au niveau du CIOSPB et des répondants au sein des Directions Régionales par une consultation de la documentation, abondante et riche en renseignements sur les études, les formations, les métiers ;
- auprès des conseillers d'orientation du CIOSPB ;
- au niveau du Centre d'Information des jeunes sur l'emploi et la Formation (CIJEF) par un contact direct auprès des agents commis à la tâche ;
- auprès des responsables des établissements d'enseignement.

Vérifier l'information est nécessaire parce que les informations sur les formations évoluent : par exemple les modalités d'admission dans une école, les filières de formation, la durée des études peuvent changer d'une année à l'autre. Il y a parfois des bruits qui courent entraînant des confusions entre rumeur et information vraie. D'autre part on entend souvent dire que telle formation ne mène à rien ou que telle série est meilleure que les autres créant ainsi des difficultés chez ceux qui hésitent dans leur choix d'orientation...C'est donc par la vérification de l'information qu'on peut faire la différence entre ce qui est vrai et ce qui est de l'ordre de la rumeur.

5- Comment combattre les idées fausses sur l'orientation ?

Les idées fausses, c'est les informations peu fiables qui circulent dans la communauté, surtout de bouche à oreille concernant l'orientation. Etant donné qu'elles sont largement diffusées, elles sont prises comme étant la vérité alors qu'elles sont souvent inexactes ou fausses. Ces idées fausses proviennent généralement d'erreurs fortuites (quand une personne répète ce qu'elle a entendu), de croyances, d'exagérations, d'explications obscures ou d'absence d'explication...

On peut combattre ces idées fausses en donnant des informations réelles et complètes autant que possible. Dans cette optique, les informations données auront comme visée de préciser, rectifier, enrichir et structurer les représentations des élèves. Il faut de ce fait à la fois informer le jeune pour l'accompagner dans la définition de son projet, mais il faut aussi lui apporter des informations pertinentes pour lui permettre de prendre du recul par rapport aux stéréotypes.

IV- CONNAISSANCE DU MILIEU SCOLAIRE

1- Quelles sont les structures de formation scolaire ?

Les structures de formation scolaire sont : les lycées et collèges de l'enseignement général, les lycées et collèges de l'enseignement technique, les lycées et collèges professionnels.

a- les lycées et les collèges de l'enseignement général

Il comporte deux cycles : le premier cycle qui va de la 6^{ème} à la 3^{ème} et le second cycle qui va de la 2^{nde} à la terminale. Cet enseignement ne prépare pas à un métier mais à un type d'études dont le modèle est l'université.

La réforme du système éducatif au Burkina a permis un nouveau découpage: il s'agit par exemple de l'extension de l'enseignement de base qui comprend désormais l'enseignement primaire et le 1^{er} cycle de l'actuel enseignement secondaire.

* Comment accéder à la classe de 6^e ?

On accède au lycée soit en obtenant le concours de l'entrée en 6^{ème} depuis le CM2, soit par la voie du recrutement pour complément d'effectif, soit enfin en s'inscrivant dans un lycée privé.

* Comment accéder à la classe de 2^{nde} ?

Avec le BEPC, il existe 3 voies principales pour aller en 2^{nde} :

- Par l'admission au concours d'entrée en 2^{nde}. Pour ce faire, il faut avoir un âge inférieur ou égal à 18 ans et être classé parmi les meilleurs candidats ayant obtenu au BEPC, les meilleures notes en français, maths, SVT, histoire géographie et anglais; ou en obtenant le concours d'entrée en première année BEP. Dans ce cas il faut être âgé de 19 ans et être classé parmi les candidats retenus ayant obtenu au BEPC les meilleures notes en maths, français, histoire géographie, SVT, anglais ;
- Pour les candidats n'ayant pas été retenus à l'entrée en 2^{nde}, ceux n'ayant pas réussi au BEP ou ceux dont l'âge au BEPC excédait 19ans, possibilité leur est offerte de demander une inscription dans les lycées publics au titre du recrutement pour complément d'effectifs. Cette inscription dépend de la disponibilité des places dans les classes de 2^{nde} et se fait à l'issue d'un test d'entrée dans lesdits établissements ;
- Enfin tout élève de 3^{ème} admis au BEPC peut s'inscrire dans les établissements privés.

b- Les lycées et collèges de l'enseignement technique

Les enseignements dispensés dans ces lycées et collèges sont plus concrets et favorisent l'acquisition de savoir-faire qui orientent tout de suite vers des formations précises. Ils permettent soit d'entrer dans la vie active, soit de poursuivre des études longues.

- Comment accéder à la seconde technique?
 - En réussissant au concours d'entrée en 1^{ère} année BEP
 - En demandant une inscription au titre du recrutement pour complément d'effectifs ;
 - En s'inscrivant dans les lycées ou collèges techniques privés.

c- Les lycées et collèges professionnels

Ils ont pour vocation d'assurer un enseignement professionnalisé dès le second cycle permettant ainsi aux jeunes d'acquérir une formation générale technologique et professionnelle. Les lycées et les collèges professionnels préparent au CAP, au BEP, au BT et au Bac Professionnel.

A ce jour, il existe 05 lycées professionnels publics : le lycée professionnel Dr Bruno Buchwiesser (ex CAB), le lycée professionnel du Kadiogo (ex CETO), le lycée professionnel de Bobo, le lycée professionnel de Ouahigouya et le lycée professionnel de Fada N'gourma. A ces 05 lycées professionnels, on peut ajouter le lycée technique industriel et commercial de Ouagadougou qui prépare au BAC professionnel bureautique.

L'accès à ces lycées se fait uniquement par test car les places sont très limitées au vu de la demande.

2- Quel est le rôle du conseil de classe ?

Le conseil de classe examine le travail pédagogique et disciplinaire de la classe. Son rôle est d'harmoniser les points de vues sur les moyennes de passage, de décider des redoublements et des exclusions, d'apprécier le comportement des élèves et les problèmes sociaux qui peuvent entraver le bon déroulement du travail pédagogique.

Le conseil de classe est composé :

- du professeur principal, défenseur des élèves ;
- des délégués de classe, représentants de leurs camarades ;
- du proviseur ou du directeur, qui est le Président du conseil de classe ;
- de l'ensemble des professeurs de la classe ;
- du surveillant général.

3- Quel est le rôle des principaux acteurs de l'établissement ?

- Le proviseur ou le directeur: il est responsable de la gestion administrative et financière de l'établissement ;
- Le censeur : sous l'autorité directe du chef d'établissement, il est chargé de l'organisation du travail scolaire, du rapport avec les professeurs et de tout ce qui concerne l'enseignement, la discipline (confection des emplois du temps, organisation de l'année scolaire, suivi et contrôle des activités pédagogiques...). Il remplace le chef d'établissement à son absence.
- Le surveillant général : il est sous l'autorité du chef d'établissement et du censeur. Il est chargé du maintien de la discipline et de la surveillance de la vie de l'établissement. Il participe à l'action pédagogique, éducative et administrative ;
- L'intendant : sous l'autorité du proviseur, il est chargé de la gestion financière et matérielle de l'établissement.

V- LE FINANCEMENT DES ETUDES SUPERIEURES

1- Quelles sont les aides financières accordées aux étudiants ?

Les différentes aides financières accordées aux étudiants sont les bourses nationales ou étrangères, l'aide et le prêt.

2- Comment sont attribuées les bourses

La bourse est une assistance financière accordée aux étudiants dans le but de réduire les problèmes sociaux et financiers. Il existe deux types de bourses :

- La bourse Nationale

Elle est attribuée pour une année académique par arrêté conjoint des ministres chargés des Finances et des Enseignements Secondaire et Supérieur. Les critères d'attribution sont entre autres : le mérite (moyenne, mention), l'âge (22 ans maximum), le revenu des parents, le nombre d'enfants en charge...

Une bourse intermédiaire peut être accordée aux étudiants de deuxième et troisième années ayant obtenu une moyenne de passage supérieure ou égale à 12,50/20. A cela on peut ajouter les bourses, de second et troisième cycles accordées aux étudiants en fin de cycle afin de leur permettre de préparer des diplômes d'ingénieur, de DEA, de DESS, de DESA, de Masters ou de Doctorat.

L'attribution de ces bourses est fonction du quota disponible, de l'âge du postulant et surtout des résultats scolaires.

- Les bourses étrangères

Elles varient selon les pays ou organismes donateurs. Certaines bourses concernent des stages de perfectionnement pour les salariés, d'autres des études supérieures uniquement, ou les deux à la fois. Les offres sont faites de façon ponctuelle et ce n'est qu'à leur réception que les différentes conditions sont définies, telles que l'âge, le domaine d'étude... A chaque offre, diffusion en est faite par la voie des ondes à l'attention des éventuels candidats. Le nombre de ses bourses est très aléatoire.

3- Existe-t-il plusieurs sources pour l'attribution des bourses ?

Généralement, les bourses nationales ainsi que les bourses étrangères octroyées au gouvernement burkinabé dans le cadre de la coopération, sont traitées par le CIOSPB qui reste le service technique habilité à exploiter toutes les bourses. Toutefois, des bourses spécifiques, généralement de courtes durées sont souvent traitées par des structures ou ministères lorsqu'elles leur sont attribuées directement par des partenaires techniques.

4- Qu'est ce que l'aide et qui peut en bénéficier?

L'aide est une assistance accordée annuellement par l'état aux étudiants de première, deuxième et troisième année qui ne bénéficient pas de bourses.

Elle est renouvelable sous certaines conditions (passage en classe supérieure, redoublement avec un seuil minimum ...). L'aide n'est cumulable ni avec la bourse, ni avec le prêt d'études. Elle n'est pas attribuable également aux étudiants inscrits au Service National de Développement (SND), ni à ceux admis à un concours, ou ayant obtenu un emploi.

5- Qu'est ce que le prêt d'étude et qui peut en bénéficier?

Le prêt du Fonds National pour le Financement (FONAF) est une assistance accordée aux étudiants à partir de la 4^{ème} année pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures. Le remboursement du prêt se fera à la fin des études, une année après l'obtention d'un emploi permanent.

Pour bénéficier du prêt il faut :

- être de nationalité burkinabé ;
- être titulaire du Baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent
- être régulièrement inscrit dans un établissement public d'enseignement supérieur
- être issu d'une famille dont le revenu global autorise le bénéfice du prêt
- avoir souscrit un engagement de cession volontaire de revenu ou de salaire
- être non boursier, ne pas exercer un emploi, ne pas être inscrit au service national de développement (SND) ;
- avoir déposé un dossier complet de demande de prêt.

VI- AUTRES MOYENS DE FORMATION

1- Un travailleur a-t-il des opportunités pour poursuivre des études ou des formations diplômantes ?

Dans la quasi-totalité des chefs lieux de province au Burkina, des promoteurs privés ont ouvert des établissements en cours du jour et en cours du soir. On y trouve plusieurs types d'enseignements (enseignement général, tertiaire, secondaire ou supérieur) à des niveaux divers

Les cours du soir (généralement de 18 heures à 22 heures tous les jours ouvrables) offrent l'opportunité aux travailleurs de poursuivre des études ou des formations diplômantes parallèlement à leur emploi. Toutefois, avant de s'inscrire, ils doivent obtenir l'autorisation du supérieur hiérarchique. Les programmes de formation sont les programmes officiels et le travailleur peut se présenter aux différents examens (BEPC, CAP, BEP, BTS) et réussir autant que les candidats fréquentant les établissements des cours du jour.

Les frais de scolarité varient d'un établissement à un autre et d'une formation à une autre : mais leurs taux sont généralement très bas par rapport au cours du jour.

Le CIOSPB, la Direction Générale des Enseignements et de la Recherche Scientifique (DGERs), la Direction Générale de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnelle (DGESTP), la Direction Générale des Inspections et de la Formation des Personnels de l'Education (DGIFPE) et les syndicats des différents ordres d'enseignements sont à la disposition du public pour des informations complémentaires.

2- Peut-on se former à l'université sans le baccalauréat ?

Il est institué depuis les années 1976, deux examens spéciaux A et B d'entrée à l'université de Ouagadougou réservés aux non bacheliers.

- L'examen spécial « A » permet de poursuivre des études supérieures dans une des filières suivantes : droit, sciences économiques, langues, lettres modernes, philosophie, psychologie, sociologie, histoire, géographie ;
- L'examen spécial « B » donne accès aux études supérieures en médecine, pharmacie, physique- chimie, mathématiques, chimie biochimie/ biologie, géologie.

Les examens spéciaux d'entrée à l'université ont pour objectif de permettre à ceux qui, pour diverses raisons, n'ont pas pu obtenir le diplôme de baccalauréat, de poursuivre néanmoins des études à l'université dans des filières où ils ont des aptitudes éprouvées.

3- Quelles sont les modalités de participation aux examens spéciaux ?

Ouverts chaque année (courant avril), les examens spéciaux intéressent les candidats âgés de 25 ans minimum n'ayant pas subi d'épreuves du Bac au cours des deux précédentes années et n'ayant pas fréquenté comme élèves réguliers inscrits dans un lycée depuis au moins deux ans.

Les lauréats aux examens spéciaux s'inscrivent immédiatement comme étudiants de première année. Ils sont soumis aux mêmes obligations académiques que les autres sauf notification contraire décidée par le président de l'université (en particulier pour ce qui concerne le régime des examens).

Les épreuves des examens spéciaux sont constituées d'une épreuve orale éliminatoire qui porte sur la culture et la motivation du candidat, d'une épreuve commune de français (coefficient 3) et d'une épreuve spécialisée selon les options (coefficient 3).

4- Comment peut-on se former lorsqu'on travaille ou lorsqu'on est éloigné de l'université ?

Les instituts, écoles et Universités aussi bien publics que privés du Burkina disposent d'un grand nombre de filières de formation avec un système qui n'oblige pas d'être présent au cours régulièrement sauf cas exceptionnel (médecine par exemple).

Avec ce système, le travailleur peut demander une inscription en examen terminal unique (en respectant les critères d'orientation). Il lui appartiendra de s'organiser avec un étudiant régulier pour avoir ou recevoir des photocopies des notes des cours. La lecture des ouvrages au programme et le travail régulier pendant les temps libres seul ou avec un étudiant inscrit régulièrement aideront le travailleur à approfondir ses connaissances afin de mieux réussir sa formation.

L'examen se déroule en même temps que celui des autres étudiants (mêmes épreuves, mêmes conditions d'examen, mêmes droits). Il revient au travailleur d'être en contact régulier avec la structure de formation pour s'informer du calendrier scolaire, académique.

5- Comment peut-on se former à distance ?

Les formations à distance sont une méthode de formation qui permet à l'élève de recevoir des enseignements d'une université, d'une école ou d'un institut sans avoir à se déplacer. Le choix d'une structure de formation à distance doit se baser d'abord sur la nature et le sérieux de l'institution qui propose la formation. Il est donc prudent de s'informer d'abord auprès des structures d'information (comme le CIOSPB) avant de s'engager dans une formation à distance. A titre indicatif voici des adresses d'institution de formation à distance

- université virtuelle francophone
Internet : [http :www.Aupelf-uref ;org/](http://www.Aupelf-uref.org/).
<http://wwwrefer.org/>.

- université de Nice : Sophia Antipolis :
Présidente Génèvière Gourdet, Parc Valrose.
06108 Nice CEDEX 2 sur Internet : <http://www.rice.fr/html>
French.UNSA/Ufr.Html.

- Université du Québec à Montréal (UQAM service de l'admission)
C.P.6490,succ . Centre ville.
Montréal Qc H3 G4 N6. Canada.

- Centre National de l'Enseignement à Distance (CNED)
BP: 60200 86980-Futuroscope Chasseneuil Cedex France
Tel : (+331) 0549499696
Site: <http://www.cned.fr>

- Centre d'Enseignement à Distance de Ouagadougou (CEDO)
10 BP : 13656 Ouaga 10
Au 2856, rue 15753 Boulevard Mouammar Kadhafi
Tel : 50 37 50 91/93 Fax : 50 37 50 88

6- A quoi peut prétendre un jeune sorti du collège ou du lycée sans avoir obtenu un diplôme ?

Lorsqu'on sort d'un établissement secondaire sans avoir obtenu de diplôme (BEPC, CAP, BEP ou BAC), il est possible de s'inscrire dans les structures de formation professionnelle en vue d'apprendre un métier de son choix. A l'issue de la formation une attestation de formation est délivrée à l'intéressé. Les domaines de formation sont essentiellement techniques et pratiques : menuiserie, maçonnerie, construction métallique, tissage, électricité, mécanique auto, froid et climatisation, soudure, agriculture, coiffure, couture,...

Pour en savoir plus, outre le Centre National de l'Information, de l'Orientation Scolaire, Professionnelle et des Bourses, vous pouvez contacter l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) ou la chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat du Burkina.

VII- DEBOUCHES PROFESSIONNELS-INSERTION-EMPLOI

1- Quelle est la situation de l'emploi au Burkina Faso ?

Trois bassins d'emploi configurent le paysage du marché de l'emploi au Burkina Faso avec des variantes spécifiques.

Le bassin d'emploi rural regroupe 85 % de la population active totale. Ce bassin est principalement occupé par les activités agricoles de subsistance. Toutefois un quart de ces actifs pratiquent des cultures de rente. Les activités se déroulent sur trois à quatre mois de l'année pendant la période hivernale, le reste du temps ne mobilisant qu'environ 3 % de la main-d'oeuvre, d'où l'importance du sous emploi qui atteint 40%.

Le bassin d'emploi moderne correspond à l'économie urbaine structurée y compris la fonction publique. Il représente 4 % des actifs. En 2005, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale gérât 162 372 pensionnés dont 135 503 hommes et 26 869 femmes. La fonction publique totalisait 70 007 agents dont 52 000 hommes et 18 007 femmes. Ce bassin compte au total 232 379 agents dont 187 503 hommes contre 44 876 femmes soit 19, 3 %.

Le bassin d'emploi informel ou économie informelle occupe 11 % de la population active. Il fournit des opportunités d'emploi à 70 % des actifs urbains se plaçant comme le principal employeur en milieu urbain et contribue pour 25 % à l'emploi en milieu rural. Secteur à faible productivité, il emploie majoritairement les femmes qui représentent plus de 50 % des effectifs.

Source : Rapport sur l'Emploi au Burkina Faso en 2006 (ONEF)

2- Y-a-t-il une adéquation entre emploi et formation au Burkina Faso ?

La liaison entre emploi et formation au Burkina Faso n'est pas clairement établie. En général, les actifs occupés (agriculture) n'ont reçu aucune formation technique ou professionnelle. L'apprentissage se fait sur le tas. Il en est de même des emplois du secteur informel (vendeurs, manutentionnaires, coiffeurs...)

Dans le secteur moderne, les emplois sont obtenus après la réussite aux concours organisés en tenant compte des spécificités liées à la formation ou au niveau d'instruction. Au niveau de la fonction publique, l'accès à l'emploi se fait obligatoirement par test de niveau. Les diplômes requis sont équivalents aux exigences physiques et intellectuelles des emplois offerts. Dans le secteur privé moderne, la même démarche est suivie.

Les données montrent que le secteur privé moderne recrute essentiellement des techniciens ou des employés temporaires. En revanche, on note que le pourcentage offre/demande est plus important pour les formations de niveau supérieur technique ou général (BTS/DUT, Licence ou plus).

3- Y a t il une relation entre genre et emploi au Burkina Faso ?

La notion de genre sous-entend les rôles dévolus à chaque sexe par la société à travers la tradition, les pratiques sociales, culturelles...Le genre d'une personne est déterminé par son comportement mais aussi par l'habillement, la gestuelle, la profession, le réseau social... Les rôles de genre dans un contexte donné peuvent être flexibles ou rigides, semblables ou différents, complémentaires ou contradictoires

Dans nos sociétés, la répartition des rôles entre les hommes et les femmes est souvent rigide et prédéterminée. Ainsi, lorsqu'une personne a en projet de faire tel ou tel métier, elle prend en compte l'intérêt qu'elle porte à ce métier, mais aussi l'influence de son environnement social et familial. Le choix sera facile à faire s'il n'y a pas de difficulté entre ce qu'elle veut faire et ce que la société attend d'elle. C'est cette façon de voir les choses qui provoque chez les filles, un mécanisme d'auto censure les conditionnant ainsi à éviter les métiers dits masculins.

En fait, les filles peuvent faire les mêmes choses que les garçons car dotées des mêmes potentialités physiques et intellectuelles, mais les pesanteurs sociales et l'autocensure les amènent à limiter leurs ambitions en optant généralement pour des formations et des métiers dits féminins. Elles épousent de ce fait et de manière inconsciente, les idées préconçues quant à leurs possibilités réelles d'être formées ou d'exercer dans tous les secteurs d'activité

De nos jours, s'il est vrai que les difficultés qu'ont certaines filles pour faire des métiers dits masculins sont dues au peu d'intérêt pour les métiers qui utilisent la force physique, qui les éloignent de la famille, au manque de confiance en elles-mêmes, aux pesanteurs sociales et à une certaine anticipation de la vie de foyer, il est aussi vrai que de plus en plus, cette distinction s'estompe avec les exemples de femmes dans tous les corps de métiers (Ex : Gendarmerie, mécanique auto et moto, soudure, plomberie...).

4- Quelles sont les structures de promotion d'emploi et de la formation ?

Il existe plusieurs structures qui contribuent chacune à sa manière à accompagner les jeunes dans la recherche de formations ou dans l'acquisition d'un premier emploi. On peut citer :

ANPE : Agence nationale pour l'emploi. C'est une structure chargée de l'application de la politique gouvernementale en matière d'emploi ; de l'étude des problèmes relatifs à l'emploi, à la formation et au perfectionnement professionnel dans les secteurs régis par le code du travail ; de l'appui à l'auto – emploi de certaines catégories de demandeurs d'emploi individuels ou associés ; de l'organisation et du suivi des opérations de recrutement collectif en vue d'un emploi hors du territoire national ...

FAFPA : Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage

C'est une structure relais du gouvernement et des partenaires sociaux en matière de formation professionnelle et d'apprentissage. La démarche du FAFPA vise

- à aider et responsabiliser les entreprises, les promoteurs dans l'analyse de leurs besoins et dans l'expression de leur demande de formation,
- à accompagner les organismes et les centres de formation dans la clarification de leur offre de formation et dans l'amélioration de leur gestion et de leur fonctionnement.

FAFI : Fonds d'appui au secteur informel. C'est une structure qui a pour mission de promouvoir l'accès des opérateurs du secteur informel au crédit :

- en leur accordant des prêts directs remboursables
- en leur offrant sa garantie ;
- en développant toutes les mesures d'accompagnement susceptibles de participer à une meilleure gestion des crédits reçus.

FAPE : Fonds d'appui à la promotion de l'emploi. Il a pour mission :

- l'appui à la création d'emplois, à la promotion ou la consolidation des emplois déjà existants par le financement des projets ;
- le suivi et l'encadrement des promoteurs ayant bénéficié d'un financement FAPE ;
- la recherche des financements et leur gestion.

FAARF : Fond d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes.

C'est une structure qui aide les femmes à lutter contre la pauvreté. Elle a pour objectif de promouvoir l'accès des femmes aux crédits en leur octroyant des prêts ou en leur offrant sa garantie. Elle donne en plus des formations pour une meilleure gestion des crédits.

PAPME : Programme d'Appui aux petites et Moyennes Entreprises

C'est une structure de financement, d'appui conseil et de formation des promoteurs des PME / PMI dans le double objectif du renforcement du tissu économique burkinabé et de la création d'emplois stables. Les interventions du dispositif couvrent l'ensemble du territoire à travers deux antennes implantées à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso.

CAFP : Cellule d'appui à la formation professionnelle. C'est une structure chargée de la politique nationale de normalisation de l'apprentissage au Burkina Faso. Ses missions s'articulent autour de :

- l'élaboration des supports de formation avec une implication effective des professionnels praticiens ;
- la formation par apprentissage en alternance entre un centre de formation et un atelier de production
- la formation et le perfectionnement technique et pédagogique des formateurs des centres
- le perfectionnement technique des patrons et maîtres d'apprentissage.

FONAF : C'est une structure de mission du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieurs et de la Recherche Scientifique qui a essentiellement pour objet :

- la participation au financement d'activités de formation continue et de perfectionnement des personnels de l'enseignement et de la recherche,
- l'octroi de prêts à des étudiants à des fins d'études et de formation
- l'appui à toute activité entrant dans le cadre du soutien à l'effort national d'éducation et de recherche

CIJEF : Centre d'Information des Jeunes sur l'Emploi et la Formation. C'est une structure d'appui de la jeunesse urbaine de Ouagadougou dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle. Il a pour mission :

- la mise à disposition des jeunes, des informations en matière de création d'activités rémunératrices
- l'orientation des jeunes vers des structures de formation à travers des informations claires et précises sur l'existence, le mode de fonctionnement, les missions et conditions d'appui de ces structures
- l'appui à la création d'activités

5- Qu'est ce que le programme: Formation aux métiers de 10 000 jeunes par an ?

C'est un programme de formation aux métiers basé sur des niveaux de qualification. Il vise à travers des actions de formation flexibles et adaptées, à mettre à la disposition des régions, une main d'œuvre qualifiée, contribuant ainsi à la création d'un tissu productif pourvoyeur d'emplois et de richesses. Au cours de l'année 2007 par exemple, 10 000 jeunes issus de toutes les 13 régions du Burkina ont bénéficié en trois mois, du premier niveau de qualification ou de perfectionnement dans les métiers comme l'agro-alimentaire, la mécanique auto, la plomberie sanitaire, l'électricité bâtiment, le froid et la climatisation, la maintenance bureautique..., ce qui a facilité l'insertion d'un nombre appréciable de jeunes dans le monde professionnel.

6- Qu'est-ce que l'Observatoire National de l'emploi et de la formation professionnelle ? (ONEF)

C'est un dispositif relevant du Ministère de la jeunesse et de l'emploi. Son rôle est de mener des études et d'analyser le marché du travail afin de répondre à la problématique d'intégration de l'emploi et de la formation professionnelle dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

C'est également un outil d'aide à la décision au profit des décideurs, un outil de recherche et d'information au profit des utilisateurs et un outil de renforcement du dialogue social. On peut utilement s'inspirer de l'ONEF en consultant son site internet (www.onef.gov.bf) qui donne une mine d'informations sur les formations et le monde de l'emploi.

7- Existe-t-il des relations de partenariat entre les lycées techniques ou professionnels et les entreprises burkinabés ?

Il n'existe pas véritablement de relations de partenariat entre les institutions de formation et les employeurs au Burkina Faso. Il existe cependant des cadres informels (séminaire, colloque) de concertation qui permettent aux uns et aux autres de mieux appréhender les besoins en matière d'emploi et de formation. De même certains employeurs sollicitent les lycées techniques ou professionnels pour organiser des tests de recrutement.

Les lycées professionnels du Burkina réunis au sein du Groupement des Etablissements Techniques (GET) assurent la formation continue et le recyclage des personnels de certaines entreprises. Ces établissements développent de plus en plus des partenariats avec des entreprises ou des institutions (nationales ou étrangères) en vue de mieux s'ancrer dans le paysage de la formation professionnelle.

8- Où peut-on avoir des informations sur les débouchés professionnels, l'insertion socioprofessionnelle et l'emploi ?

Plusieurs structures existent à cet effet :

- le Centre National de l'Information, de l'Orientation Scolaire, Professionnelle et des Bourses (CIOSPB) ;
- l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) ;
- le Centre d'Information des Jeunes sur l'Emploi et la Formation (CIJEF) ;
- les Directions Régionales du Ministère de l'emploi ;
- les Cabinets Privés de Recrutement ;
- la Presse Nationale et Internationale ;...
- On peut également consulter le site internet de l'ONEF.

9- Les diplômes professionnels jouent-ils un rôle important dans l'emploi des jeunes ?

Les diplômes professionnels, autrefois méconnus et moins exigés par les employeurs commencent à apparaître comme les plus prisés sur le marché de l'emploi. Cela s'explique par le fait que les employeurs préfèrent des diplômés « prêt à l'emploi » c'est-à-dire immédiatement opérationnels après leur recrutement. Ils coûtent moins cher parce que leur formation professionnelle de base est déjà assurée.

Les diplômés professionnels sont également les plus sollicités pour des emplois temporaires (bilan comptable, saisie de documents, réparation ou installation de machines,...)

10- L'apprentissage d'une seconde langue favorise t-il la mobilité ou la promotion professionnelle ?

L'apprentissage d'une seconde langue peut aider à une plus grande mobilité professionnelle. En effet, la majorité des offres d'emploi dans les organismes non gouvernementaux et les organismes internationaux (UNESCO, UNICEF, PNUD,...) exigent la maîtrise d'au moins deux langues.

La seconde langue permet également une meilleure promotion professionnelle. Certains postes de responsabilité au niveau des institutions nécessitent la connaissance parfaite de l'anglais ou d'une autre langue. C'est le cas pour les managers, les chargés de relations publiques ou de communication dans les entreprises.

Au niveau des langues nationales, le besoin est prouvé pour les postes d'animateurs communautaires, de traducteurs-interprètes...

Pour en savoir plus contacter :

- L'Institut National d'Alphabétisation (INA)
- Le Centre de Langue à l'Université de Ouagadougou ;
- Le Centre Culturel Américain ;
- Les Ambassades accrédités au Burkina Faso.

11- Qu'est-ce qu'un emploi à durée déterminée et quels sont ses avantages et inconvénients ?

L'emploi à durée déterminée est un contrat de travail qui est valable pour une période fixe. Ce type d'emploi est temporaire, c'est-à-dire qu'il ne nécessite pas que le poste soit permanemment occupé. Les tâches et les objectifs du poste sont mesurés pour être réalisés d'une période à une autre.

L'emploi à durée déterminée peut être renouvelé ou prolongé selon les recommandations des rapports fournis sur l'exécution des tâches demandées. La rémunération est plus substantielle que dans les emplois permanents.

L'Avantage de l'emploi à durée déterminée c'est qu'il offre la chance d'embrasser plusieurs emplois au cours d'une carrière professionnelle. Ce type d'emploi permet la mobilité professionnelle ; ce qui augmente le capital d'expériences de travail.

L'inconvénient majeur de l'emploi à durée déterminée est le manque de sécurité de l'emploi. Si on n'est pas suffisamment prévoyant, on peut se retrouver au chômage plusieurs mois, voir des années, après la fin de son premier contrat de travail.

VIII- READAPTATION

1- Quelles sont les modalités de scolarisation pour les jeunes handicapés ?

L'handicap est malheureusement un puissant facteur discriminant dans l'accès des jeunes à la formation en raison de l'inadaptation de nos structures classiques de formation à certains types de handicaps. Toutefois beaucoup d'établissements spécialisés sont créés au Burkina dans le but de prendre en compte un certain nombre de handicaps. Il s'agit par exemple du CEFISE (Centre de Formation intégrée de Sourds et Malentendants) et de l'école de l'ABPAM (association burkinabé pour la promotion des aveugles et mal voyants)

- Le CEFISE (Centre d'éducation et de formation intégrée des sourds et entendants) est un complexe éducatif avec un effectif de 1 135 élèves dont 20% de malentendants ou sourds. L'établissement comprend actuellement quatre structures.

Une première structure consacrée à l'éducation préscolaire reçoit les enfants de 1 à 2 ans pour les sourds uniquement et ceux de 3 à 6 ans pour les sourds et les entendants.

Une autre structure s'occupe de l'enseignement primaire avec trois sections dont une section entendants du CPI au CM2, une section sourde du CPI au CE2 et une section intégrée du CE2 au CM2.

La troisième structure concerne l'enseignement général avec une seule section de la 6e à la 3e.

La 4e structure consacrée à l'enseignement technique et professionnel comporte une section intégrée avec 3 cycles : un cycle court conduisant au CAP en mécanique automobile, un cycle moyen menant au BEP en électromécanique et un cycle long conduisant au BAC F3.

Le CEFISE propose également des services d'audiologie, de rééducation orthophonique/logopédie, d'intégration et d'apprentissage.

Des séances spécifiques d'apprentissage de la langue sont organisées à l'intention des jeunes sourds. Pour ces derniers, pendant les cours, des gestes sont utilisés par les enseignants à des buts d'appui pédagogique.

Modalités d'inscription au CEFISE

- entretien avec les parents du sourd pour connaître les antécédents de l'enfant et mesurer le degré de motivation ;
- examen clinique pour mesurer le degré de surdité de l'enfant, suivi de correction si possible du handicap ;
- acte de naissance ;
- frais de scolarité (25000 FCFA minimum).

- L'école des aveugles et mal voyants

C'est une école qui dispose d'un cycle primaire (CP1 au CM2). On y apprend aux élèves le braille (méthode de lecture et d'écriture pour les aveugles).

A partir du CE1, un enfant aveugle peut être placé dans une école primaire classique moyennant la formation du maître en braille. A titre d'exemple : un jeune aveugle issu de cette structure de formation poursuit ses études à l'université de Ouagadougou en faculté de droits et de sciences politiques (1999-2000).

Modalités d'inscription à l'école des aveugles et mal voyants

- constitution d'un dossier sur l'histoire de l'enfant
- âge minimal : 6ans ; âge maximal : 10ans

La scolarité est gratuite et est assurée par des partenaires de l'école. Les frais médicaux sont pris en charge intégralement.

2- Quelles sont les possibilités d'emploi et de formation pour les personnes handicapées ?

A l'école des sourds et malentendants, en plus des programmes classiques de formation. Les sourds font des activités nouvelles : fabrication de grillage, maraîchage, couture, mécanique. A la sortie de l'école généralement, ils exercent dans le secteur informel ou s'installent à leur propre compte.

A l'école des aveugles et mal voyants en plus des programmes classiques, les jeunes aveugles sont initiés au tissage de cordes, au jardinage, à la cuisine et au tricotage pour les filles.

En matière d'emploi, deux élèves après une formation en Tunisie et en Côte d'Ivoire ont trouvé des emplois de standardiste à l'hôpital et à la mairie de Boulmiougou.

CONCLUSION

L'ensemble des réponses aux questions qui viennent d'être formulées constitue une entame à l'élaboration d'une série de documents du genre, qui viseront à répondre chaque fois que de besoin aux partenaires de l'orientation et de l'éducation en général.

Les rapides changements à tous les niveaux de la chaîne éducative impose une perpétuelle réadaptation, aussi bien dans les méthodes de collecte de l'information que dans le contenu des documents. C'est à cette seule condition que nous pourrons répondre aux nombreuses sollicitations en matière d'orientation scolaire et professionnelle au Burkina Faso. La réussite de cette activité nécessite alors l'implication et l'interdisciplinarité de tous les acteurs du système éducatif sans lesquelles la production documentaire au CIOSPB sera une vaine besogne.

ANNEXES

Eléments bibliographiques :

- CITE (Classification Internationale Type de l'Education) 1997
- La voix du CIOSPB No 2 Juillet – Décembre 2003
- Perspectives No 006 Bulletin CIOSPB Janvier – Mars 2007
- Que faire après la classe de troisième, CIOSPB, septembre 2005
- Que faire après le BAC, CIOSPB, Octobre 2005
- Réforme du système éducatif au Burkina Faso 2007
- Construire son projet professionnel, collection « Les cahiers d'orientation », IDECOM 1997
- Dépliants FAFPA, FAPE, CAPF, FASI, FONER (FONAF), CIJEF, ANPE
- Le rôle de l'institution Scolaire dans l'éducation à l'orientation, communication de DIOP Abdou Karim, Conseiller d'Orientation Psychologue 2001
- Les origines des stéréotypes sexistes à l'école, communication de DIOP Abdou Karim, Conseiller d'Orientation Psychologue 2002
- Rapport sur l'Emploi au Burkina Faso en 2006 (ONEF)
- Sites Internets : Observatoire National de l'emploi et de la formation professionnelle : www.onef.gov.bf; Centre d'éducation et de formation intégrée des sourds et entendants : www.cefise.com

Sigles et abréviations utilisés

ABPAM: Association Burkinabé pour la Promotion des Aveugles et Mal Voyants

ANPE: Agence Nationale pour l'Emploi

BAC: Baccalauréat

BEP: Brevet d'Etudes Professionnelles

BEPC: Brevet d'Etudes du Premier Cycle

BT: Brevet de Techniciens

BTS: Brevet de Technicien Supérieur

CAFP: Cellule d'appui à la formation professionnelle

CAP: Certificat d'Aptitude Professionnelle

CCVA: Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles

CEFISE: Centre de Formation Intégrée des Sourds et entendants

CEFP: Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle

CIJEF: Centre d'Information des Jeunes sur l'Emploi et la Formation

CIOSPB: Centre National de l'Information, de l'Orientation Scolaire, Professionnelle et des Bourses

DAAS: Direction des Affaires Académiques et Scolaires

DEA: Diplôme d'Etude Approfondies

DESA: Diplôme d'Etudes Supérieures Appliquées

DESS: Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées

DUT: Diplôme Universitaire de Technologie

FAARF: Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrice des Femmes

FAFPA: Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'Apprentissage

FAFI: Fonds d'appui au secteur informel

FAPE: Fonds d'appui à la promotion de l'emploi

FONAF: Fonds National de Financement ex FONER (Fonds National pour l'Education et la Recherche)

INA: Institut National d'Alphabétisation

MJE: Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi

ONEF : Observatoire National de l'Emploi et de la Formation professionnelle

PAPME: Programme d'Appui aux petites et Moyennes Entreprises

PNUD: Programme des Nations Unies pour le développement

SRIO: Service Régional d'Information et d'Orientation

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

Adresses utiles :

CIOSPB : Centre National de l'Information, de l'Orientation Scolaire,
Professionnelle et des Bourses
Avenue de la grande chancellerie
01 BP 07 Ouagadougou 01
Tel : (226) 50 31 07 02 Fax : 50 30 17 91
E mail : ciosp@ciospb.bf
Site internet : www.ciospb.bf

FONAF : Fonds National pour le Financement
105, rue des écoles / Paspanga secteur 3
01 BP 6312 Ouagadougou 01
Tel (226) 50 31 87 31 / 32 Fax : 50 31 68 05

FAFPA : Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'Apprentissage
12 BP 26 Ouagadougou 12
Tel (226) 50 36 70 20 Fax : 50 36 70 24

FASI : Fonds d'appui au secteur informel
Bureaux situés en face de la pharmacie Nouvelle
01 BP 546 Ouagadougou 01
Tel (226) 50 31 80 62 Fax : 50 33 71 03
E mail : fasi@fasonet.bf

FAPE : Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
01 BP 6496 Ouagadougou 01
Tel (226) 50 31 51 78 Fax : 50 31 80 61
E mail : fape@fasonet.bf

CAFP : Cellule d'appui à la formation professionnelle
04 BP 8153 Ouagadougou 04
Tel (226) 50 34 53 56 Fax : 50 34 24 10
E mail : cafp@fasonet.bf
Site internet : www.anpe.bf

FAARF : Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrice des Femmes
01 BP 5683 Ouagadougou 01
Tel (226) 50 31 15 93 Fax : 50 31 62 73

PAPME : Programme d'Appui aux petites et Moyennes Entreprises
01 BP 1777 Ouagadougou 01
Tel (226) 50 31 83 11/ 13 Fax : 50 31 82 14
E mail : papme.si@fasonet.bf

ABPAM: Association Burkinabé pour la Promotion des Aveugles et Mal
Voyants
01 BP 5588 Ouagadougou 01
Tel (226) 50 34 33 86
E mail : abpam@fasonet.bf

CEFISE: Centre d'Education et de Formation Intégrée des Sourds
et des Entendants
secteur 7 Ouagadougou Burkina Faso
Tél. : (00226) 50 38 51 91 mail : cefise@yahoo.fr

CIJEF: Centre d'Information des Jeunes sur l'Emploi et la Formation
Rue 14-92, cité 1 200 Logements (Secteur 14)
01 BP 5658 Ouagadougou 01
Tel (226) 50 36 32 39 Fax : 50 36 17 74